

LES CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES AUX ENSEIGNANTS

Avec la loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation tout au long de la vie, l'orientation est affirmée comme une grande priorité nationale, notamment dans l'Education Nationale qui demande l'implication de tous ses acteurs. Dans ce cadre, le Ministère a entamé un travail de redéfinition des missions des COP.

Ce texte nous inquiète sur plusieurs points :

- **Les CIO ne sont pas mentionnés comme des lieux d'exercice des missions des COP**, de même que l'ONISEP. Seules les missions des COP en établissements scolaires, ou dans le cadre du nouveau service dématérialisé, sont évoquées. Nous craignons que la politique de restrictions budgétaires amène le ministère à se dessaisir de la gestion des CIO, actuellement très problématique pour les CIO à gestion départementale.
 - *Pour nous, les CIO doivent rester pour les usagers des services de proximité, publics et gratuits, qui accueillent tout public, scolarisé ou non, jeunes ou adultes. Les COP les reçoivent en leur garantissant neutralité, confidentialité des échanges, objectivité et fiabilité des informations. Le travail mené en établissement s'appuie sur les compétences construites au CIO.*

- **Le conseil en orientation mené par les COP semble réservé** dans les propositions ministérielles **au seul public à besoins « particuliers »**, entendu comme public en difficulté ou en situation de handicap. L'orientation des élèves « ordinaires » est transférée aux enseignants qui en plus de leur discipline devront assumer les missions d'information et de conseil .
 - *Pour nous, tous les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un entretien d'orientation approfondi avec un COP pour l'aide au choix et à la construction de son parcours de formation.*

- **La position professionnelle d'expert auprès des établissements est affirmée sans référence au CIO** auquel le COP appartient et se fait au détriment d'un véritable travail de terrain dans les équipes éducatives et auprès des élèves.
 - *Pour nous, le rôle de conseil technique auprès des établissements consiste à participer à un travail d'équipe respectueux des spécificités professionnelles de chacun en lien avec le projet de CIO..*

- **Les COP, dans les propositions ministérielles, apportent leurs concours au fonctionnement du service dématérialisé (plateforme nationale téléphonique et internet permettant un premier niveau d'information)** sans que soit précisée l'implication du CIO auxquels ils appartiennent ni de l'ONISEP.
 - *Pour nous, la participation à ce service ne peut se faire au détriment des autres missions des COP auprès des publics reçus au CIO et en établissement ; cette contribution ne peut se concevoir que comme un entretien d'orientation approfondi au CIO comme lieu d'accueil de proximité.*

Merci de nous soutenir dans le maintien de ce service public de qualité dans le respect et l'égalité des chances. pour tous

Signer et faites signer la pétition du sgen :

